



PREFET DES COTES-D'ARMOR

Communiqué de presse

Saint Brieuc, le 21 septembre 2018

Vigilance sécheresse dans le département des Côtes-d'Armor

Les recommandations à suivre !

Les Côtes-d'Armor sont placées en état de vigilance sécheresse depuis le 20 septembre 2018. Si aucune mesure de restriction ne s'applique pour l'instant, les comportements citoyens sont vivement recommandés.

Une pluviométrie plus faible que la normale ces derniers mois, associée à des températures plus élevées que la moyenne, entraîne un **niveau des ressources en eau inférieur aux normales de saison et dont la baisse est rapide**.

Compte tenu de cette situation, le Préfet a pris un arrêté de Vigilance Sécheresse pour les Côtes-d'Armor à compter de ce jour.

Il se traduit par une surveillance accrue du niveau des ressources en eau par les services de l'État et la réunion régulière d'un comité sécheresse rassemblant professionnels, associations et pouvoirs publics.

Par ailleurs, chacun est invité à faire preuve de civisme et à adopter une conduite éco responsable pour éviter tout gaspillage d'eau.

Notamment, il est recommandé de:

- **surveiller son compteur d'eau pour éviter les fuites**
- **ne pas faire tourner les lave-linge ou les lave-vaisselle à moitié vides**
- **ne pas laisser couler l'eau en permanence pendant la toilette**
- **préférer les douches aux bains**
- **éviter le lavage des voitures à grandes eaux et préférer les lavages à haute pression**
- **ne pas remplir les piscines gonflables**
- **ne pas arroser les pelouses**
- **limiter l'arrosage des espaces verts et terrains de sport**
- **optimiser l'usage de l'eau dans les process industriels**
- **irriguer préférentiellement en début ou fin de journée.**

En cas d'évolution défavorable du niveau des ressources, des restrictions d'usages pourraient être imposées.

Contact :

Direction départementale des territoires et de la mer, Service environnement, Mission inter services de l'eau et de la nature au 02 96 62 47 86

Contact presse :

Service de Communication Interministériel

Tél : 02.96.62.43.02

Fax : 02.96.62.44.74

courriel : pref-communication@cotes-darmor.gouv.fr

Site : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr>